

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION

## DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VO	TRE IDENTITÉ				
B. Silver	Nom et Prénom :	CCAT			
ou					
	Nom et Prénom du mandataire (le ca	as échéant) :			
Adresse:		Office Public de l'Habitat			
	Commune		11 rue du clon - CS 70146 49001 ANGERS Cédex 01		
	Code postal		Tel. 02 41 81 68 00- Fax. 02 41 81 68 90		
	Nature des activités :				
**********					
	Qualification:				
B. OUI	ELS SONT LES SITES DE REPROD	UCTION ET I	LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS		
ES	PÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)			
35//2	Nom scientifique				
	Nom commun				
B1 Del	ichon urbicum	4 traces de nid	s avec des individus pratiquant des comportements propres à la nidification		
Hirondo	lle de fenêtre	ont été observé	ses au niveau des encadrements des fenêtres de chien-assis des bâtiments du 9 square du Four). 2 traces de nids supplémentaires ont été observés (3 et 19		
infonde	ne de l'encue	square du Four			
B2 Pog	larcis muralis	1 individu en t	hermorégulation a été observé sur une façade d'un des bâtiments du site (7		
	des murailles	square du Four	·).		
	Jes murames				
B3					
S					
B4					
		0.000			
B5					
348.5					
(1) précis	er les éléments physiques et biologiques des sit	es de reproduction	et aires de repos auxquels il est porté atteinte		
			, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *		
C. QUI	Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux forêts		
	Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux		
1.38	Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété □		
10 50	Etude écologique		Protection de la santé publique		
	Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique		
	Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur		
	Prévention de dommages aux pêche		Détention en petites quantités		
	Prévention de dommages aux cultur	es 🗆	Autres		
Précise	r l'action générale dans laquelle s'in	scrit l'opération	on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou		
nationa	le:		살아내는 그리 중요 전도 마시하는 선계상 중요되는 경우, 나이는 모든 그녀와 마시		
Présent	ter le projet en justifiant le motif d'int	érêt public des	travaux (inscription dans les politiques nationales de réduction des		
dénences énergétiques de réduction de la dénendance oux énergies fossiles amélioration du confort de vie des résidents, etc.)					
Rénovation thermique de logements sociaux actuellement DPE classe E et les amener en Energie zéro nécessitant la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieure et le remplacement des menuiseries. Projet Energiesprong					
misc ci	piace a une iodinion merinidae pe				

<ul> <li>D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS</li> <li>DÉGRADATION *</li> </ul>	S DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE
Destruction  Préciser :	
Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum): les encace 6 sites de nidification. Ils vont également être rendus posant une un matériau lisse au niveau des angles de f	drements de fenêtre vont être traités et modifiés → destruction d inaccessibles pendant la durée des travaux problématiques, en fenêtres. It de configuration d'une zone de thermorégulation par pose
d III / destruction d I and de repos.	
Dégradation 🗖 Préciser :	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES	ENCADRANT LES OPÉRATIONS *
Formation initiale en biologie animale	er :eer :
Autre formation	er:
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUC	CTION D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Préciser la période : Isolation des façades (11/06 – 22/ ou la date :	/07); Changement de menuiseries (4/06 – 4/07).
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTI	ÉRATION OU DE DÉGRADATION
Régions administratives : Pays de la Loire. Départements : Maine-et-Loire (49). Cantons :	
Communes : Thorigné d'Anjou (49220).	
SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTII CONSERVATION FAVORABLE *	E L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES EN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repo	
Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace	
Renforcement des populations de l'espèce	
Autres mesures	☐ Préciser :
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesu de l'espèce concernée : 6 espaces de nidification (permettant l'urbicum), accessibles pendant l'intégralité de la phase chantier fenêtre (Delichon urbicum) seront installés à l'issue de phase cl murailles (Podarcis muralis) sera mise en place. Ces mesures e notice jointe au dossier de demande de dérogation.	;16 éléments favorables à la réinstallation de l'Hirondelle de hantier ; une zone propice à la thermorégulation du Lézard des
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O	PÉRATION
	ostic biodiversité a été réalisé par la LPO Pays de la Loire.
	un rapport sera transmis à la réception des travaux rendant transmis annuellement à la DDT rendant compte de l'occupation  Maine-et-Loire Habitat Office Public de l'Habitat 11 rue du clon - CS 70146 49001 ANGERS Cédex 01
* cocher les cases correspondantes	TAL 02 A1 81 68 UU- FAX. UZ-
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès desservices	
préfectoraux.	vone signature

préfectoraux.